**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 80 (2018)

Heft: 3

**Rubrik:** Le temps des contrôles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Il faut profiter de l'avant-saison pour vérifier l'état de fonctionnement des machines. Photo: Idd

# Le temps des contrôles

C'est le moment de contrôler l'état de fonctionnement des machines, pour qu'elles ne nous réservent pas de mauvaises surprises plus tard.

#### Urs Rentsch et Dominik Senn

Sol lourd ou sol léger, argileux ou sablonneux, tout le monde le sait, ils mettent les parties travaillantes et les pièces d'usure des outils de travail du sol à rude épreuve. Mais la pirouette, l'andaineur et le pick-up de l'autochargeuse sont aussi très sollicités, et fourches ou dents cassées, perdues ou tordues doivent être remplacées. Une dent qui manque et c'est la qualité du travail qui souffre. Et les dents restantes aussi, qui s'usent plus en raison des « efforts supplémentaires » qu'elles doivent fournir.

#### Resserrez les boulons!

Changer les couteaux d'une faucheuse rotative est un jeu d'enfant. Ces machines sont pourvues de dispositifs de changement rapide ou de lames boulonnées. Avec ces dernières, le boulon est contrôlé à chaque changement de lame. Mais qui inspecte régulièrement l'état des dispositifs à changement rapide? Leur usure doit, elle aussi, être contrôlée, pour que les couteaux n'aillent rien faucher d'autre que de l'herbe...

#### Les tableaux de gonflage se trouvent sur internet

On oublie souvent de jeter un coup d'œil aux pneus. Tant qu'ils ont de l'air, ça roule. Mais on ferait bien de leur accorder quelques soins. En hiver, il est conseillé de maintenir la pression de gonflage à niveau. Les dimensions et l'indice de charge sont indiqués sur les flancs. Quant à la pression correcte, on la trouve sur internet, où les fabricants mettent les tableaux de gonflage à disposition.

Il n'y a pas de profil minimal prescrit pour les pneus des véhicules agricoles, contrairement à ceux d'autres catégories de véhicules. Tant que le pneu ne présente pas de

dommages et que sa carcasse n'est pas visible, on peut continuer à circuler. Mais il faut rappeler qu'un pneumatique sans profil longitudinal suffisant n'offre plus guère d'adhérence latérale dans les pentes et qu'une gomme lisse ne croche plus du tout au sol. Dans les déclivités, la stabilité d'un véhicule équipé de pneus sans profil suffisant diminue considérablement.

#### Visibilité = sécurité

Voir et être vu prévient des accidents. Les remorques de travail et de transport et les outils portés qui cachent les feux arrière du tracteur doivent être pourvus d'un éclairage de remplacement.

Les remorques de transport postérieures à 2002, de plus de 7 mètres de long et dépassant 2,1 mètres de large doivent être dotées de feux de gabarits latéraux montés aussi en arrière que possible et éclairant en blanc vers l'avant et en rouge vers l'arrière. Les remorques plus anciennes peuvent également en être équipées, mais ce n'est pas obligatoire. Il existe aussi une obligation de monter des panneaux de marquage latéraux sur les remorques de travail; elle n'est toutefois entrée en vigueur qu'en janvier 2011.

Il faut bien sûr disposer d'une installation de feux arrière conforme, en parfait état de fonctionnement, avec clignotants, sans oublier les triangles réfléchissants et la signalisation à l'arrière pour les véhicules lents dont la vitesse ne dépasse pas 45 km/h.

Les remorques et les outils de travail qui, en raison de leur construction ou de leur utilisation, présentent un danger difficile à distinguer par les autres usagers de la route, doivent être équipés d'un marquage bien visible lorsque des parties de ces machines débordent latéralement de 15 cm ou dépassent de plus de 100 cm vers l'avant ou vers l'arrière.

### Où est-ce que le bât blesse?

Quelles sont les principales préoccupations des membres des sections de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)? Quels soucis, quelles difficultés rencontrent-ils dans leur pratique quotidienne? Dans une série paraissant régulièrement, Technique Agricole traite dorénavant ces questions pratiques, qui seront soumises régulièrement au service Formation.

#### Le meilleur du monde pour l'agriculture suisse





- Essais
- Analyses
- Homologations
- Conseils
- Nouveaux produits
- Disponibilité des produits
- Distribution
- Formation continue

## Nous avons besoin de la meilleure formulation



Pas de restriction pour les organismes aquatiques Moins de matière active pour la même efficacité Délais d'attente plus courts jusqu'au travail du sol



Roundup PowerMax porte un numéro W et est un produit phytosanitaire contrôlé. N'hésitez pas à contacter votre spécialiste pour la protection de vos cultures.



Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A 4800 Zofingen Tél. 062 746 80 00 www.staehler.ch







Rouleaux

Broyeurs





FRLC HE-VA



3052 Zollikofen, tél. 031 910 30 10, www.ott.ch Un département de Ott machines agricoles SA

# S'appuyer sur les marques de qualité – ça vaut le coup!

